

Concours commun d'entrée
aux écoles de paysage

ENSP
Versailles Marseille

ENP
Blois

ENSAP
Bordeaux

ENSAP
Lille

Concours commun national d'entrée dans la formation menant au Diplôme d'Etat de Paysagiste

Voie de l'Admission sur titre

Rapports des jurys Session 2023

Rapport du jury de l'ENSP Versailles Marseille

Sur cette session 2023, les candidats pouvaient s'inscrire entre le 4 janvier et le 5 février inclus. Pour l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille, 23 places dont 14 pour Versailles et 9 pour Marseille étaient ouvertes. 63 dossiers ont été déposés, le vœu du site n'ayant pas été précisé de manière systématique.

Composition du jury

Le jury de ce concours était composé Mme Audrey Marco, MCF en écologie végétale nommée en qualité de présidente de jury, accompagnée de trois autres enseignants, MM. Michel Audouy et Mathieu Gontier, paysagistes et M. Patrick Moquay, professeur au département de sciences humaines et sociales à l'ENSP Versailles-Marseille.

Résultats

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 25 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 25 dossiers, 16 candidats sont admis à l'issue d'un simple examen de leurs dossiers et 9 candidatures sont auditionnées le 3 mars 2022 : 1 candidat ne s'est pas présenté à l'audition, puis 5 candidats sur 9 sont admis suite à l'audition. Au total, 21 candidats sont retenus et admis sur liste principale. Aucune liste complémentaire n'a été établie.

Sur les dossiers non retenus, la majorité sont orientés vers le concours d'entrée (voie externe) du Diplôme d'Etat de Paysagiste (DEP). Quelques dossiers n'ont pas retenu l'attention du jury et n'ont pas fait l'objet d'une réorientation vers un autre cursus proposé par l'ENSP Versailles-Marseille.

Observations du jury

Le jury constate un nombre de dossiers de candidature en légère diminution par rapport à l'année 2023 (70 dossiers) mais dans la lignée de l'année 2021 (59 dossiers), ce qui confirme un effectif moyen de 64 dossiers à l'admission sur titre depuis les trois dernières années. Les dossiers de candidats étrangers sont en nombre équivalents par rapport aux années précédentes.

Dans les dossiers retenus, le jury identifie de rares très bons dossiers, beaucoup de bons dossiers qui ont permis une sélection directe des candidats. Sur les dossiers non retenus, les candidats n'ont pas un niveau suffisant de licence en conception spatiale pour prétendre à cette voie d'admission sur titre. Ils montrent souvent une difficulté à dépasser l'univers du jardin pour aller vers le paysage. La quasi-totalité est orientée vers un recrutement au concours d'entrée. Le jury recommande donc aux candidats de bien se renseigner sur les voies d'entrée existantes et de bien évaluer la voie d'admission leur correspondant. La voie d'admission sur titre permet aux candidats d'intégrer la formation de paysagiste concepteur à mi-parcours, les candidats doivent donc démontrer au jury leur capacité à pouvoir l'intégrer directement.

Le jury a apprécié encore une fois cette année la qualité graphique des dossiers déposés : les portfolios présentant de manière synthétique une sélection de travaux et d'expériences personnelles qui permet de bien apprécier le niveau des candidats en conception. Le jury rappelle toutefois aux candidats d'intégrer dans le portfolio une partie illustrant les acquis en matière de connaissance du vivant et de ses déclinaisons techniques

Rapport du jury de l'ENSAP Lille

Sur cette session 2023, les candidats pouvaient s'inscrire entre le 04 janvier et le 05 février inclus. Pour l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Lille, 2 places étaient ouvertes. 38 dossiers ont été déposés.

Composition du jury

Le jury de ce concours était composé de Caroline Bigot, professeur et d'Yves Hubert, maître de conférence associé.

Résultats

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 8 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 8 dossiers, 2 candidats sont retenus et admis sur liste principale, et 6 candidats sont inscrits en liste complémentaire.

Observations du jury

De nombreux candidats pourraient être admis en DEP 1 et non en DEP 2. Le jury s'étonne notamment de ce qu'une licence en infographie paysagère puisse constituer une équivalence au DEP 1.

Beaucoup de candidats ne présentent aucune analyse, aucune référence au contexte, ou n'ont que des références de trop petite envergure. Plusieurs montrent une motivation, une capacité d'observation, un regard, mais l'exercice du projet urbain n'est pas toujours prouvé. La capacité de conception fait souvent défaut et certains n'appréhendent pas la dimension du métier de paysagiste ou le limitent au végétal.

Le DEP 1 est manifestement nécessaire à la majorité, à qui l'on peut donc conseiller de solliciter ce niveau et non le DEP 2.

Quelques candidats, heureusement très peu nombreux, nécessitent un cursus encore plus complet et ne pourraient pas être admis non plus en DEP 1.

Rapport du jury de l'INSA BLOIS

Sur cette session 2023, les candidats pouvaient s'inscrire entre le 04 janvier et le 05 février inclus. Pour l'INSA Blois, 3 places étaient ouvertes. 39 dossiers ont été déposés.

Composition du jury

Le jury de ce concours était composé de Lolita Voisin, directrice du DENP Blois-INSA et de Clara Loukkal, professeure associée.

Résultats

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 6 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 6 dossiers, 3 candidats sont retenus et admis sur liste principale, et 3 candidats sont inscrits en liste complémentaire

Observations du jury

Le jury note globalement des candidatures intéressantes, variées, mais un manque d'expérience en projet urbain dans de nombreux dossiers, ce qui pour notre jury, nous encourage à conseiller la voie externe et l'entrée en DEP1 afin d'acquérir au cours de leur formation de paysagiste suffisamment d'expériences en projet, au moins depuis l'échelle urbaine (DEP1 à Blois) jusqu'à l'échelle du grand paysage (DEP2 à Blois). Par exemple, Le profil DN MADE, du fait d'un manque de projet urbain mais avec des bases très solides en conception spatiale, nous semblent très pertinents pour une entrée en DEP1.

Le jury s'interroge sur les postulants qui ne s'adressent qu'à une école dans leur lettre de motivation, alors que leur candidature est prévue pour plusieurs écoles. Cet aspect dessert leur dossier. On note également plusieurs profils aux expériences diverses et des envies de reconversion, que nous encourageons.